

Fribourg, le 30 juin 2026

COMMUNIQUÉ

Votre association professionnelle de l'ASI, membre d'alliance care est invitée dans le Comité de pilotage (COFIL) des soins infirmiers du canton de Fribourg, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative des soins infirmiers. Elle poursuit son engagement pour des améliorations concrètes des conditions de travail, afin qu'elles soient plus attractives et reconnaissent l'engagement quotidien des soignants dans le canton de Fribourg.

Une première motion parlementaire, intitulée « Personnel soignant épuisé : pour un système efficient de piquets et d'horaires », avait été déposée en 2023 par les députés Estelle Zermatten et Simon Zurich. Cette démarche témoignait déjà des préoccupations d'une partie du monde politique fribourgeois face à l'augmentation de l'absentéisme et aux fréquents remplacements de dernière minute dans le secteur des soins.

En septembre 2024, l'ASI section Fribourg avait déposé une motion populaire « Pour une vraie mise en œuvre de l'initiative des soins infirmiers forts ». Pour rappel, la récolte de signatures avait duré 2 semaines et plus de 1600 personnes l'avaient signée en soutien à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant.

Dans le cadre du COFIL, l'ASI poursuit activement son travail de représentation et de défense des intérêts des professionnelles et professionnels des soins. Grâce à un engagement constant et à un dialogue soutenu avec les autorités cantonales, les employeurs et les partenaires du système de santé, plusieurs avancées importantes ont pu être obtenues ou sont en cours de négociation.

Une reconnaissance accrue des contraintes du terrain

Parmi les dossiers prioritaires défendus par l'ASI figure la mise en place d'indemnités de remplacement au pied levé. Cette revendication répond à une réalité quotidienne des établissements de santé et des services de soins : la nécessité pour les professionnelles et professionnels de répondre rapidement à des besoins urgents de remplacement, souvent en dehors des horaires habituels, ce qui engendre des contraintes non négligeables pour le personnel. Actuellement, ces remplacements ne sont pas accompagnés de gratification ce qui est difficilement acceptable aux vues de ce que vit le personnel soignant et de son implication afin d'assurer des dotations suffisantes au lit du malade. Les taux d'absentéisme sont de plus en plus élevés dans quasi tous les secteurs des soins. Le personnel mérite une vraie reconnaissance pour son implication lors de remplacements de dernières minutes.

L'ASI s'est fortement mobilisée avec les directions des soins concernées auprès des autorités cantonale afin que ces contraintes exceptionnelles soient mieux reconnues et compensées, contribuant ainsi à valoriser l'engagement des soignantes et soignants tout en renforçant l'attractivité des professions de la santé.

Ces indemnités de remplacement au pied levé vont être mise en place au HFR et au RFSM prochainement.

Une amélioration de classe salariale pour les ASSC

L'ASI a défendu avec détermination la question de la rémunération des assistantes et assistants en soins et santé communautaire (ASSC) dans le COPIL des soins infirmiers. Face aux défis croissants du secteur et aux difficultés de recrutement observées dans l'ensemble du canton, l'amélioration des conditions salariales constitue un levier essentiel pour fidéliser les professionnels et encourager la relève.

Les discussions et négociations ces dernières années ont permis de faire progresser ce dossier auprès des autorités compétentes et de mettre en lumière le rôle indispensable joué par les ASSC dans la prise en charge de la population fribourgeoise.

Un travail de longue haleine en faveur des infirmiers-ères indépendants-es

Au-delà des enjeux liés aux institutions de soins, l'ASI et Curacasa se sont engagés depuis plusieurs années dans des négociations complexes visant à améliorer la tarification des coûts résiduels des soins pour les infirmiers-ères indépendants-es du canton de Fribourg. Une augmentation du financement résiduel des soins va être effective.

Cette démarche, menée dans un esprit de collaboration avec les autorités cantonales et les partenaires concernés, vise à garantir une rémunération plus juste des prestations fournies à domicile et à assurer la pérennité d'une offre de soins indépendante, essentielle au maintien à domicile de nombreuses personnes.

Le travail de concertation réalisé a permis de faire avancer la reconnaissance des coûts réels supportés par les professionnels indépendants et de renforcer la viabilité économique de leur activité.

Poursuivre les efforts pour répondre aux défis du système de santé

Dans un contexte marqué par une pénurie persistante de personnel soignant et une augmentation des besoins en soins de la population, les associations membres d'alliance care réaffirment leur volonté de poursuivre leur action en faveur de conditions de travail attractives, d'une reconnaissance adéquate des compétences et d'un financement adapté des prestations de soins.

Ces avancées démontrent l'importance du travail associatif, du dialogue social et de la mobilisation collective pour construire un système de santé durable et capable de répondre aux attentes des professionnels comme de la population.



Pour toute information complémentaire :

Alliance care

Risse Emilie, responsable alliance care Fribourg

+41 58 360 01 47

fribourg@alliance-care.ch

Actualités : <https://www.alliance-care.ch/fr/carte-des-cantons/fribourg/>

